Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AVIGNON

2 boulevard LIMBERT
B.P.21063
84097 AVIGNON CEDEX 9

RECEPISSE DE DEPOT

FROIDCOMBI
chemin de Courtine
84000 Avignon

V/REF :
N/REF : 97 B 782 / 2012-A-6248

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AVIGNON certifie qu'il a reçu le 04/09/2012,

Procès-verbal d'assemblée en date du 18/07/2012
- Modifications relatives au conseil d'administration

Procès-verbal du conseil d'administration en date du 18/07/2012

Concernant la société

FROIDCOMBI
Société anonyme
chemin de Courtine
84000 Avignon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-6248 le 04/09/2012
R.C.S. AVIGNON 414 865 352 (97 B 782)

Fait à AVIGNON le 04/09/2012,
LE GREFFIER



FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - B. 414.865.352.
==========

EXTRAIT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Du 18 JUILLET 2012 à 10 Heures 30

L'an deux mille douze et le dix-huit Juillet à dix heures trente, au Siége Social de la Société ID LOGISTICS FRANCE situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siége de LA FLECHE, les Actionnaires de la Société FROIDCOMBI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires présents ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom, qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par le Président Directeur Général - Monsieur Alain BOUCHIÉ.

Le Commissaire aux Comptes – le Cabinet MAZARS, représenté par Madame Solange MORVAN, régulièrement convoqué, assiste également à la réunion.

Monsieur Pascal TERANNE est désigné Secrétaire.

La feuille de présence est vérifiée puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau.

L'Assemblée Générale représentant plus du cinquième du Capital Social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que la présente Assemblée intervient sur seconde convocation et aprés autorisation de report de ladite assemblée, suite à ordonnance du Tribunal de commerce d'AVIGNON en date du 18 juin 2012.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque Actionnaire ;
- Un exemplaire des Statuts de la Société ;
- Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception ;
- La feuille de présence.

Le Président dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2011.
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et sur les conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce.
- Le texte du projet des résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux Articles L 225-115 du Code de Commerce et 135 du décret sur les Sociétés Commerciales et qu'il énumére, ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au Siége Social, depuis la convocation de l'Assemblée et le rapport général du Commissaire, ainsi que la liste des Actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

(.....)

5- Sort des mandats des Administrateurs venant à renouvellement.

Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président Directeur Général donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présente à l'Assemblée les comptes 2011 de la société.

Il est donné, ensuite, lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour.

(.....)

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de cinq administrateurs viennent à expiration, et après en avoir délibéré, décide :

(.....)

2) De renouveler pour une durée de trois années, le mandat d'Administrateur de :
 - La société ID PROJETS, mais avec substitution de représentant permanent en la personne de Monsieur Eric HEMAR, en remplacement de Monsieur Jean-Vincent PONS, démissionnaire.

3) De nommer pour une durée de trois années, en qualité d'Administrateur :
 - Monsieur Christian BONNOT en remplacement de Monsieur Alain BOUCHIE, démissionnaire,
 - Monsieur Olivier MELOT en remplacement de Monsieur Patrick DESCHARRIERES, démissionnaire

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires tenue dans l'année 2015 et appelée à statuer sur les comptes 2014.

LA CINQUIEME RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procés-verbal, qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

CERTIFIE CONFORME
Le Président Directeur Général
Monsieur Alain BOUCHIE

